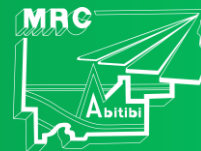




FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Rapport d'activités 2015-2016

Février 2017



1. MISE EN CONTEXTE

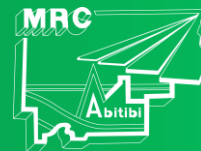
En avril 2015, le nouveau Fonds de développement (FDT) a été mis en place pour soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) dans leurs compétences en développement local et régional. Afin de les appuyer dans leur nouveau rôle, une entente fut conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) leur donnant accès au FDT.

Signée par monsieur le ministre, Pierre Moreau, en juillet 2015, cette entente délègue la Municipalité régionale de comté (MRC) d’Abitibi à la gestion d’une somme de 1 261 039 \$, pour la période 2015-2016, afin de réaliser des mesures portant notamment sur les objets suivants :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l’aménagement et du développement de son territoire;
- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) La promotion de l’entrepreneuriat, le soutien à l’entrepreneuriat et à l’entreprise;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- e) L’établissement, le financement et la mise en œuvre d’ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- f) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu’il aura défini à cette fin.

La MRC d’Abitibi est placée au cœur de la nouvelle gouvernance municipale de proximité permettant ainsi de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, les maires ont adopté :

- La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (2015-2016) par la résolution numéro AG 021-03-2016;
- La Politique d’investissement FLI par la résolution numéro AG 173-12-2015.



Tous ces documents sont disponibles sur www.mrcabitibi.qc.ca à la section « Fonds » sous l’onglet « Fond de développement des territoires ». Le présent rapport couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2016.

2. BILAN DES ACTIVITÉS

Les choix prioritaires pour la période visée ont tenu compte de plusieurs facteurs. Ainsi, l’année 2015 constituait une période transitoire entre les activités réalisées antérieurement par la MRC en vertu des anciens programmes gouvernementaux et celles qui seront dorénavant réalisés avec la création du nouveau FDT. Il s’agissait également d’une année où la structure administrative du Centre local de développement (CLD) Abitibi a fait l’objet d’une restructuration.

Ainsi, la MRC d’Abitibi a choisi de concentrer ses efforts dans les priorités d’intervention suivantes :

1. Le territoire, les infrastructures, l’équipement et l’environnement;
2. La qualité de vie des communautés;
3. L’économie territoriale et locale;
4. Le tourisme;
5. L’information, formation et recherche;
6. La gouvernance.

2.1. Bilan des activités, par priorité d’intervention

PRIORITÉ	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	TITRE DU PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	CONTRIBUTION FDT
1. Le territoire, les infrastructures, l’équipement et l’environnement	Corporation du Mont-Vidéo	Maintien des infrastructures Vidéo 2015	35 000 \$	35 000 \$
2. La qualité de vie des communautés	13 promoteurs	Agents de développement locaux	78 631 \$	78 631 \$
	21 promoteurs	Divers projets locaux	250 101 \$	250 101 \$
	MRC d’Abitibi	Politique culturelle	16 500 \$	16 500 \$
3. L’économie territoriale et locale	CLD Abitibi	Fonds local d’initiatives communautaires	6 000 \$	6 000 \$
		Agent de développement territorial	87 873 \$	87 873 \$



3. L'économie territoriale et locale (suite)	MRC d'Abitibi	Agent de développement territorial (janvier à mars 2016)	6 769 \$	6 769 \$
4. Le tourisme	MRC d'Abitibi	Développement touristique	212 808 \$	212 808 \$
5. L'information, formation et recherche	MRC d'Abitibi	Forum Citoyen	5 229 \$	5 229 \$
		Site web	20 901 \$	20 901 \$
6. Gouvernance	Conférence des préfets	Concertation territoriale	24 000 \$	24 000 \$

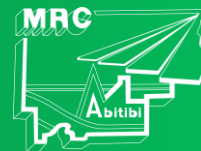
3. BILAN FINANCIER

	Sommes reçues par le MAMOT	Sommes reçues du comité de transition de la CRÉ ou à la suite du partage de l'actif d'un CLD (part gouvernementale)	Enveloppe totale FDT	Sommes non engagées de l'année précédente	Sommes disponibles pour nouveaux engagements	Sommes engagées en cours d'année	Engagement partiel	Sommes réelles versées (lorsque projet complété)
2015-2016	972 321.00	420 452.00	1 392 773.00		1 392 773.00	1 261 039.00	1 261 039.00	713 844.00
2016-2017	1 018 625.00	0.00	1 018 625.00	131 734.00	1 150 359.00	0.00	0.00	0.00
2017-2018	1 018 625.00		1 018 625.00	1 150 359.00	2 168 984.00	0.00	0.00	0.00
2018-2019	0.00		0.00	2 168 984.00	2 168 984.00	0.00	0.00	0.00
2019-2020	0.00		0.00	2 168 984.00	2 168 984.00	0.00	0.00	0.00
Total	3 009 571.00	420 452.00	3 430 023.00	5 620 061.00	9 050 084.00	1 261 039.00	1 261 039.00	713 844.00

4. LISTES DES CONTRATS DE SERVICE, DES AIDES ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

CLD d'Abitibi : Aide financière pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015. Les mandats confiés sont :

- La sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Le service de pré démarrage, de démarrage, la pérennité, la croissance d'entreprise et la relève entrepreneuriale
- L'accompagnement des municipalités dans leur projets de développement d'économie local
- L'attribution et la gestion des fonds de natures commerciales (FLI).



5. CONCLUSION

Grâce au soutien financier gouvernemental du FDT, la MRC d'Abitibi a pu poursuivre et déployer des activités de développement économique et d'aménagement du territoire ainsi que soutenir des projets structurants pour la communauté.

Ce fonds permet aux élus de la table des conseillers de comté de la MRC de le partager en fonction de ses priorités et des besoins de la collectivité en plus d'être en lien avec les diverses planifications du territoire. Il est un fonds simple et souple à gérer tout en assurant l'impartialité des élus dans leurs choix. Il donne à la MRC les moyens financiers de réaliser ses nouvelles responsabilités en matière de développement.

Les élus de la MRC d'Abitibi souhaitent continuer à répondre aux besoins de leur communauté en posant des gestes concrets, tout en répondant à leurs priorités de développement.

Josée Couillard
Directrice générale et secrétaire-trésorière